



**Mémoire prébudgétaire de l'Association
canadienne des travaux publics**

présenté au

**Comité permanent des finances de la
Chambre des communes**

Juillet 2016

RÉSUMÉ

Fondée en 1986, l'Association canadienne des travaux publics (ACTP) est la voix nationale du secteur des travaux publics d'un bout à l'autre du pays. Nos professionnels dans le domaine des travaux publics tant du secteur public que privé planifient et gèrent les routes et les ponts, les réseaux d'eau potable, les installations de traitement des eaux usées, les parcs et les immeubles municipaux, les feux de circulation et les systèmes d'éclairage, les eaux de ruissellement, les services de déneigement et services sanitaires, ainsi que les réseaux de transport en commun. Nos membres veillent à ce que nos municipalités soient des communautés durables, sûres et saines où il fait bon vivre, travailler, se divertir et investir.

Le gouvernement du Canada investit des sommes considérables pour remettre à neuf des infrastructures publiques et en construire de nouvelles dans tout le pays. L'ACTP estime que cette occasion s'accompagne de l'obligation de veiller à ce que les nouvelles infrastructures issues de ces investissements soient construites dans un objectif de longévité, et soient gérées efficacement. Nos recommandations sont axées sur la gestion des biens, l'atténuation des changements climatiques et la construction d'infrastructures durables pour les collectivités de partout au Canada.

Recommandations :

1. Gestion des biens

La saine gestion des biens est l'élément le plus important à prendre en compte et à planifier lorsqu'il s'agit d'investir des sommes considérables dans des infrastructures publiques. Une composante essentielle de la gestion des biens consiste à veiller à ce que les municipalités reçoivent la formation et le soutien technique dont elles ont besoin pour renforcer leurs capacités en gestion des biens d'infrastructure publique. L'ACTP a apprécié le fait que le budget de 2016 offre un nouveau fonds de renforcement des capacités totalisant 50 millions de dollars. Compte tenu de l'importance du renforcement des capacités municipales, nous recommandons l'octroi d'un financement supplémentaire prévisible et à long terme.

2. Atténuation des changements climatiques

Les membres de l'ACTP représentent également un élément essentiel des équipes de premiers intervenants lorsque des catastrophes naturelles frappent des villes et des collectivités du pays, rôle dont l'importance s'accroît en raison des phénomènes météorologiques extrêmes de plus en plus fréquents au Canada. Nous nous sommes réjouis de l'annonce, dans le budget de 2016, d'un nouvel appui de 75 millions de dollars pour aider les administrations locales à s'attaquer aux changements climatiques, ainsi que de l'engagement à investir dans des mesures d'adaptation et dans des infrastructures résistant aux changements climatiques. L'ACTP recommande un octroi supplémentaire prévisible et à long terme.

3. Infrastructures durables

Le gouvernement fédéral a le rôle de veiller à ce que les fonds publics soient investis dans des projets d'infrastructure publique qui ont été planifiés et exécutés selon les principes de la durabilité. L'ACTP recommande que le gouvernement envisage d'appuyer l'utilisation d'un outil d'évaluation de la durabilité, comme Envision^{MC}, qui fournit aux municipalités un cadre

global pour l'évaluation et la notation des avantages pour la collectivité, l'environnement et l'économie des projets d'infrastructure de tous genres et de toutes tailles.

En sa qualité d'intendant des infrastructures des collectivités, l'ACTP a le plaisir de présenter ces recommandations au gouvernement du Canada dans le cadre du processus de consultation prébudgétaire, et demeure à sa disposition pour toute consultation ultérieure.

INTRODUCTION

L'Association canadienne des travaux publics (l'« ACTP ») est heureuse de présenter au Comité permanent des finances de la Chambre des communes (le « Comité ») son point de vue concernant les politiques économiques et fiscales du Canada en réponse à l'invitation du Comité de recevoir les opinions des particuliers et des organismes canadiens. Le processus de consultation prébudgétaire tenu par le Comité est un instrument important de sollicitation du public qui nous donne l'occasion de participer aux débats sur les politiques cruciales qui touchent la vie et les moyens de subsistance des Canadiens. L'ACTP considère qu'elle a le devoir de contribuer au dialogue concernant ces enjeux de politique publique, et nous sommes heureux d'y participer.

Le Comité a demandé que les présentations écrites abordent une partie ou l'ensemble des trois questions posées dans son communiqué de presse du 3 juin 2016. Notre mémoire porte tout particulièrement sur la question numéro 3, qui porte précisément sur les investissements dans les infrastructures publiques et les collectivités.

QUI NOUS SOMMES

Fondée en 1986, l'ACTP est la voix nationale du secteur des travaux publics d'un bout à l'autre du pays. De concert avec l'American Public Works Association (APWA), l'ACTP représente 29 000 professionnels du secteur des travaux publics de l'Amérique du Nord, contribuant des deux côtés de la frontière à encourager l'innovation et l'excellence dans les professions des travaux publics.

Nos professionnels dans le domaine des travaux publics, tant du secteur public que privé, planifient et gèrent les routes et les ponts, les installations d'eau potable et de traitement des eaux usées, les feux de circulation et les systèmes d'éclairage, les parcs et les immeubles municipaux, les services de déneigement et services sanitaires, ainsi que les réseaux de transport en commun, qui constituent l'ossature de collectivités canadiennes durables, sûres et saines où il fait bon vivre, travailler, se divertir et investir.

L'ACTP offre aux professionnels du secteur des travaux publics une tribune pour l'échange de renseignements, le développement d'idées et le partage de connaissances, de compétences et de technologies en matière d'enjeux propres au Canada. Plus de 2 200 membres canadiens de huit sections canadiennes y participent dans les dix provinces et trois territoires.

RECOMMANDATIONS

Le gouvernement du Canada investit des sommes considérables pour remettre à neuf et construire de nouvelles infrastructures publiques dans tout le pays. L'ACTP estime que cette occasion s'accompagne de l'obligation de veiller à ce que les nouvelles infrastructures du

Canada résultant de ces investissements soient construites dans une optique de longévité, et soient gérées efficacement. Par conséquent, nos recommandations sont axées sur la gestion des biens, l'atténuation des changements climatiques et la durabilité de l'infrastructure pour les collectivités urbaines, rurales et éloignées dans tout le pays.

1. Gestion des biens

La saine gestion des biens est l'élément le plus important à prendre en compte et à planifier lorsqu'il s'agit d'investir des sommes considérables dans des infrastructures publiques. Le fait de prolonger la vie utile des grandes infrastructures en insistant sur l'utilisation d'outils et de pratiques de bonne gestion des biens respecte le principe de la prudence dans l'utilisation des fonds publics, et fait en sorte que les infrastructures des collectivités restent sûres pendant plus longtemps. Si cela se révèle particulièrement exact dans le cas des nouveaux projets, la gestion des biens a aussi une importance cruciale lorsqu'il s'agit de l'entretien permanent de l'infrastructure publique existante. Une composante essentielle de la gestion des biens consiste à veiller à ce que les municipalités reçoivent la formation et le soutien technique dont elles ont besoin pour renforcer leurs capacités en gestion des biens d'infrastructure publique. Par conséquent, l'ACTP a été heureuse de constater que le budget de 2016 proposait un nouveau fonds de renforcement des capacités totalisant 50 millions de dollars à l'appui de pratiques exemplaires applicables dans tout le pays. Compte tenu de l'importance de renforcer les capacités municipales, nous recommandons un octroi supplémentaire prévisible et à long terme.

2. Atténuation des changements climatiques

Les membres de l'ACTP sont également un élément essentiel des équipes de premiers intervenants lorsque des catastrophes naturelles frappent des villes et des collectivités du pays, veillant à ce que les services essentiels soient maintenus ou rétablis aussi vite que possible. L'importance de ce rôle s'accroît en raison de phénomènes météorologiques extrêmes de plus en plus fréquents au Canada.

Nous nous sommes réjouis de l'annonce, dans le budget de 2016, d'un nouvel appui de 75 millions de dollars pour aider les administrations locales à s'attaquer aux changements climatiques, qui comprend l'évaluation des risques climatiques et leur intégration dans les plans de gestion des biens. Le budget de 2016 a également mentionné l'engagement du gouvernement à investir dans des mesures d'adaptation et des infrastructures résistant aux changements climatiques. Comme pour le renforcement des capacités de gestion des biens des municipalités au Canada, l'ACTP recommande une affectation de fonds supplémentaires prévisible et à long terme.

3. Durabilité de l'infrastructure

Il est de plus en plus évident et concluant que les infrastructures de génie civil sont loin de répondre aux attentes sociétales et fonctionnelles en matière de besoins actuels et futurs. Les principes du développement durable sont considérés comme le fondement, pour les ingénieurs civils et le public, d'assurer le rendement des investissements en infrastructure en fonction des besoins cruciaux de la société. C'est en raison de cet aspect que trois associations établies aux É.-U. (l'APWA, l'American Council of Engineering Companies et l'American Society

of Civil Engineers) ont lancé un nouvel organisme à but non lucratif, l'Institute for Sustainable Infrastructure (ISI), voué spécifiquement à l'aspect durabilité des infrastructures.

De concert avec le Zofnass Program for Sustainable Infrastructure de la Harvard University Graduate School of Design, ISI a mis au point l'outil de mesure de la durabilité Envision^{MC}. Cet outil fournit un cadre holistique d'évaluation et de notation des avantages pour la collectivité, l'environnement et l'économie des projets d'infrastructure de tous genres et de toutes tailles, comme les routes, les ponts, les pipelines, les chemins de fer, les aéroports, les barrages, les digues, les sites d'enfouissement de déchets solides, les installations d'approvisionnement en eau, les usines de traitement des eaux usées, les lignes de transport d'électricité, les tours de télécommunications et les espaces publics dans nos villes, nos villages et nos collectivités locales. Envision^{MC} permet d'évaluer, de noter et de reconnaître les projets d'infrastructure qui appliquent des démarches transformationnelles et coopératives à l'évaluation des indicateurs de durabilité au cours du cycle de vie du projet. (Pour plus de renseignements, voir : <http://www.sustainableinfrastructure.org/rating/index.cfm>).

ISI et Envision^{MC} sont reconnus comme les chefs de file en matière de notation et de durabilité des infrastructures dans le domaine tant public que privé, au Canada et aux États Unis. Le premier projet reconnu de traitement des eaux usées au Canada, la station de traitement des eaux usées de Grand Bend, a fait l'objet d'une vérification et a reçu le prix platine d'Envision^{MC} en mars 2015. En outre, le premier projet de transport reconnu, la route Low Level de Port Metro Vancouver, a été vérifié et a reçu le prix platine d'Envision^{MC} en septembre 2015. Envision^{MC} sert actuellement à la planification d'autres projets canadiens, et on a récemment ajouté du contenu adapté au Canada au manuel d'utilisation et au programme de formation en ligne de l'outil, ce qui en simplifiera l'utilisation dans notre pays et facilitera la formation et la certification des professionnels de la durabilité Envision^{MC} (on compte actuellement 4 500 de ces professionnels, dont plus de 100 au Canada).

Selon nous, le gouvernement fédéral a pour rôle de veiller à ce que les fonds publics soient investis dans des projets d'infrastructure publique qui ont été planifiés et exécutés selon les principes de la durabilité. Par conséquent, l'ACTP recommande que le gouvernement du Canada envisage d'appuyer l'utilisation d'un outil d'évaluation de la durabilité comme Envision^{MC}, qui fournit aux municipalités un cadre holistique pour l'évaluation et la notation des avantages pour la collectivité, l'environnement et l'économie des projets d'infrastructure de tous genres et de toutes tailles.

CONCLUSION

Le gouvernement du Canada entreprend, de concert avec ses partenaires provinciaux et municipaux, une série d'investissements importants dans l'infrastructure des collectivités à l'échelle du Canada. Ces investissements assureront la prospérité et la sécurité des collectivités et contribueront à la croissance économique du Canada dans les prochaines années. Nous sommes d'avis que le gouvernement du Canada devrait saisir l'occasion d'inclure des mesures de responsabilisation permettant de démontrer la gestion prudente des fonds publics et de promouvoir la sécurité et la durabilité dans les collectivités.

L'ACTP recommande que le gouvernement du Canada :

1. offre un financement supplémentaire prévisible et à long terme destiné au renforcement des capacités dans les municipalités du Canada;

2. investisse des sommes supplémentaires dans l'atténuation des changements climatiques et dans le renforcement des infrastructures résistantes aux changements climatiques d'une façon uniforme, prévisible et à long terme;
3. envisage d'appuyer l'utilisation d'un outil d'évaluation de la durabilité, comme Envision^{MC}, qui fournit aux municipalités un cadre holistique pour l'évaluation et la notation des avantages pour la collectivité, l'environnement et l'économie des projets d'infrastructure de tous genres et de toutes tailles.

En sa qualité d'intendant des infrastructures des collectivités, l'ACTP a le plaisir de présenter ces recommandations au gouvernement du Canada dans le cadre du processus de consultation prébudgétaire, et demeure à sa disposition pour toute consultation ultérieure.